



Flash Info | 3 février 2021

Volume 5 no 21 – 3 février 2021

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère à l'information
- Philippe Desjardins, conseiller à l'information
- Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

Bonne lecture!





Traductrices et traducteurs de l'État

Pendant que la sous-traitance galope, les effectifs piaffent

Québec, 2 février 2021 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) s'inquiète de la forte baisse du nombre de traductrices et traducteurs de l'État alors que la sous-traitance gouvernementale en traduction, elle, enregistre une hausse vertigineuse.

« Tandis que les effectifs professionnels du gouvernement en traduction ont fondu de 20 % depuis 10 ans, la sous-traitance gouvernementale en traduction a connu, de 2010 à 2020, une croissance disproportionnée de 40 %, selon des données recueillies dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement. Cela démontre deux choses : le gouvernement favorise de plus en plus la sous-traitance et il en fait de moins en moins pour accroître sa capacité de traitement à l'interne, laquelle s'avère nettement insuffisante au regard de besoins sans cesse croissants » expose Line Lamarre, présidente du SPGQ.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Télétravail

Quoi faire pour vos déclarations de revenus

Québec, 29 janvier 2021 – En raison de la pandémie, nous nous retrouvons en télétravail, une situation prévue par les lois fiscales. Les autorités fiscales ont donc récemment modifié la législation afin d'y ajouter une modalité simplifiée pour réclamer la déduction pour travail à domicile.

La **méthode simplifiée**, qui ne nécessite pas de formulaire, est limitée à 400 \$ pour l'année 2020 à raison de 2 \$ pour chaque journée de télétravail, et ce, pour un maximum de 200 jours. Cette méthode s'adresse aux personnes qui ont effectué 50 % de leur travail à domicile sur une période de quatre semaines en raison de la crise sanitaire.

La **méthode détaillée** permet une déduction qui n'est pas limitée, mais demande la présentation d'un formulaire à obtenir de l'employeur qui le produira si vous répondez aux conditions requises.

Pour la méthode détaillée, les dépenses admissibles sont les biens consommables tels que papier, cartouche d'encre et papeterie, pour autant que ceux-ci ne vous aient pas été remboursés par l'employeur. Les biens durables tels que chaise et bureau ne sont pas admissibles.



Proportionnellement à l'espace utilisé sont également admissibles les frais de bureau comme l'électricité, le chauffage, les frais d'internet résidentiel, les frais d'entretien et de réparation mineure. L'espace utilisé se calcule ainsi : pour une habitation de 1 000 pieds

carrés de superficie habitable, dans laquelle vous utilisez une chambre de 10 x 10 pieds (donc 100 pieds carrés) exclusivement comme bureau, vous n'aurez droit qu'à 10 % de la dépense, entendu que vous utilisez comme bureau un espace représentant 10 % de la superficie de votre domicile.

Pour ceux qui habitent en logement, suivant la règle de la proportion de l'espace utilisé illustrée ci-haut, le coût du loyer sera admissible.

Pour certaines personnes, l'utilisation de la méthode détaillée pourrait s'avérer avantageuse. Un simulateur mis en place par le ministère des Finances du Québec peut vous aider à éclairer votre décision quant au choix de l'une des deux méthodes.

[Quoi faire pour vos déclarations de revenus](#)

Voici deux liens vous permettant de déterminer la meilleure solution pour vous.

- La méthode de calcul des dépenses la plus avantageuse :
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/teletravail-detail-fr.asp>
- Le simulateur
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/teletravail-fr.asp>

N'oubliez pas : si la méthode à taux fixe temporaire répond à vos besoins, vous n'aurez pas besoin du formulaire.

Si la méthode détaillée reflète mieux votre situation, vous devrez obtenir de votre employeur le formulaire « Conditions générales d'emploi ». Faites-en la demande au service des ressources humaines de votre ministère ou organisme.

L'employeur est tenu de vous fournir le formulaire, si vous répondez aux conditions, au plus tard le 28 février. Vous recevrez les formulaires du provincial et du fédéral. Les deux paliers de gouvernement ont harmonisé leur pratique pour ce formulaire.



Semaine de prévention du suicide

Parler du suicide sauve des vies

La pandémie a apporté de nombreux défis et ceux-ci s'ajoutent parfois à d'autres enjeux personnels et professionnels. La dernière année a donc été difficile pour plusieurs d'entre vous. Le SPGQ souhaite profiter de la Semaine de prévention du suicide, du 31 janvier au 6 février 2021, pour vous rappeler que plusieurs ressources existent pour vous ou l'un de vos proches si nécessaire.

Confinement, télétravail, contagion, perte d'emploi ou de revenu, enfants à la maison... Tout ceci fait beaucoup à gérer en même temps. Ressentir du stress ou de la peur est alors tout à fait normal. Le SPGQ vous invite à lire un article produit par deux de ses conseillers : [Pandémie : comment conserver une bonne santé mentale?](#)

Par ailleurs, l'Association québécoise de prévention du suicide a notamment lancé le site [Comment parler du suicide](#). Vous pouvez aussi obtenir de l'aide en téléphonant au 1-866-APPELLE (1-866-277-3553).

Finalement, en tant qu'assuré de La Capitale, vous bénéficiez de trois heures de consultation téléphonique gratuite. Que ce soit pour de l'anxiété, du découragement, du stress, de l'aide est à votre portée pour faire face à cette période difficile. Pour joindre le service d'aide 24/7, composez le 1 855-874-8558.

Vous pouvez aussi trouver d'[autres ressources](#) sur le site du SPGQ.

Fin des activités de la bibliothèque du MCC

Le SPGQ déplore la perte d'un fleuron essentiel au personnel professionnel de la culture

Québec, 28 janvier 2021 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déplore la fin des activités de la bibliothèque du ministère de la Culture et des Communications (MCC), un outil pourtant essentiel à l'accomplissement des mandats des employés de ce secteur qui revendiquent le maintien des services auparavant offerts.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)



Expertise professionnelle de l'État : pour une sortie de crise en douceur

Québec, 28 janvier 2021 – À l'aube de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale du Québec, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) tient à sensibiliser les 125 femmes et hommes, élues et élus, au travail hors pair accompli par ses quelque 30 000 expertes et experts de l'État. Malgré les écueils induits par la pandémie, elles et ils ont joué un rôle important pour assurer la continuité des services provinciaux offerts à la population du Québec.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Dans les médias

- [Expertise professionnelle de l'État : pour une sortie de crise en douceur](#)
La Voix de l'Est, 30 janvier 2021

Regards féministes

La santé des femmes à l'honneur

La santé des femmes est différente de celle des hommes. Lydya Assayag, directrice du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF), a offert une conférence à ce sujet aux membres du SPGQ le 26 janvier.

Elle a notamment rappelé que le savoir médical a longtemps utilisé le corps masculin comme référence. Cela a des effets négatifs importants sur la santé des femmes, notamment en ce qui a trait aux problèmes cardiaques et à la médicalisation des cycles menstruels. Elle a aussi abordé la question de l'ostéoporose.

Mme Assayag a également parlé des revendications du RQASF à l'égard du Plan d'action en santé et bien-être des femmes qui a été déposé l'automne dernier.

Voici quelques outils dont il a été question lors de la conférence pour les personnes qui veulent en savoir davantage.

[Changeons de lunettes pour une approche globale et féministe de la santé](#)

[Ostéoporose](#) (incluant 16 questions d'évaluation du risque de fracture)

[L'ostéoporose : santé des os et prévention des fractures](#) (liste des produits et méthodes alternatives aux pages 9 à 11)



Le SPGQ s'adresse aux élues et élus

Le SPGQ a fait parvenir cette carte de souhaits virtuelle à l'ensemble des élues et élus provinciaux cette semaine.

Bon retour à l'Assemblée nationale!



Durant la prochaine session parlementaire, ayez une pensée pour le personnel professionnel qui soutient vos travaux et contribue à accomplir la mission de l'État.

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec



Faites partie de l'équipe!

Vous recherchez un emploi qui vous mettra en valeur, un emploi où vous vous dépasserez?

Le SPGQ cherche une **personne conseillère à l'accréditation** et une **personne conseillère à l'organisation du travail**.

Pour les détails : <https://spgq.qc.ca/carrieres-au-spgq/>





Partenaires pour un Québec français

Le SPGQ adhère à une coalition qui promeut le français

Québec, 29 janvier 2021 – Le SPGQ vient de rejoindre, fin janvier, les rangs de la coalition [Les Partenaires pour un Québec français](#) (PQF). Cette table de concertation, regroupant 10 organisations civiles et syndicales, souhaite faire du français la véritable langue commune et officielle du Québec.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Connaissez-vous votre association paritaire en santé-sécurité?

L'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur administration provinciale (APSSAP) a pour mission de favoriser la prise en charge de la prévention en santé et sécurité des travailleurs de l'administration provinciale. Il s'agit d'une organisation paritaire, dirigée par différents acteurs syndicaux et patronaux.



APSSAP

Sur son le [site de l'APSSAP](#), vous trouverez une panoplie de ressources sur le [télétravail](#), le stress, la conciliation travail-famille, l'ergonomie de son poste de travail et d'autres sujets pertinents.

Pour les organisations membres (fonction publique, Conseil des arts et des lettres du Québec, Commission de la capitale nationale du Québec et Protecteur du citoyen), l'APSSAP offre également aux travailleurs et aux gestionnaires des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique. Plusieurs services ont également été mis sur pied pour répondre aux besoins en lien avec la pandémie de COVID-19.

Les conseillers de l'APSSAP peuvent également accompagner les membres de comités de santé-sécurité dans l'organisation de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Plusieurs webinaires sur ces sujets sont également offerts gratuitement en ligne.

Vous pouvez également vous abonner à l'infolettre de l'APSSAP sur son site web et vous abonner à ses pages [Facebook](#) et [LinkedIn](#).



La Capitale

Demande de prestation d'invalidité en ligne

L'assureur La Capitale souhaite informer les personnes adhérentes qu'une nouvelle fonctionnalité est maintenant disponible. Cet outil permet de transmettre sa demande de prestations d'invalidité de façon sécurisée depuis son *Espace client*. La personne adhérente peut également suivre l'évolution de son dossier et savoir, par exemple, si une décision a été rendue.

Notez qu'il demeure possible de transmettre les demandes de prestations d'invalidité de la façon actuelle.

Congrès du SPGQ

Rendez-vous en avril 2022

Rappel — Réunis virtuellement les 21 et 22 janvier, les membres du conseil syndical ont décidé de tenir le congrès du SPGQ du 6 au 9 avril 2022 inclusivement, au Centre des congrès de Québec.

L'assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS) du 14 novembre 2020 avait pris la décision de reporter le congrès qui devait se tenir en avril 2021, et ce, en raison de la pandémie actuelle. Lors de cette ADS, il a été décidé que le conseil syndical de l'hiver 2021 prenne la décision des dates précises de ce congrès au plus tard dans 18 mois.

La période pour le dépôt des propositions de modifications aux Statuts et règlements en vue du congrès commencera le 5 avril 2021, et ce, pour une période de six mois.

Les propositions déjà soumises entre le 15 avril et le 15 septembre 2020 et qui ont été jugées recevables par le comité des statuts et règlements seront conservées pour le congrès 2022 et n'auront pas besoin de faire l'objet d'un nouvel envoi.



Regards féministes

Des conférences pour les femmes membres du SPGQ

Rappel — Le SPGQ invite les femmes membres à participer à ses conférences thématiques *Regards féministes*. Avec ces présentations, le syndicat souhaite offrir du contenu féministe et maintenir un lien avec ses membres durant cette période chargée d'incertitude. Jusqu'en juin, le SPGQ offrira chaque mois une conférence sur des enjeux féministes qui vous interpellent.

24 février : La parité pour quoi faire?

18 mars : Le racisme systémique... parlons-en!

21 avril : La représentation des femmes marginalisées en arts visuels

11 mai : Connaître et combattre la grossophobie

9 juin : Le travail invisible, ça compte

Pour vous inscrire (femmes membres du SPGQ seulement) :
<https://spgq.webex.com/spgq/onstage/g.php?PRID=8c71ec5d9dedfdb3c0299121ce239111>

Visioconférence

Un arrière-plan aux couleurs du SPGQ

Rappel — Le SPGQ met à la disposition de ses membres un [arrière-plan](#) à ses couleurs que vous pourrez utiliser pour vos visioconférences.

Notez qu'il est possible que l'utilisation d'un arrière-plan diminue les performances de votre ordinateur durant votre visioconférence. Dans ce cas, nous vous invitons à simplement cesser de l'utiliser. Le SPGQ n'est en aucun cas responsable d'éventuels problèmes pouvant survenir à la suite de l'utilisation de ce document.

Ce document ne doit en aucun cas être modifié sans une autorisation écrite préalable du service des communications du SPGQ.





Délégation et comité

Nouvelles formations

Rappel — De nouvelles formations en visioconférence se sont ajoutées au calendrier de formations destinées à la délégation du SPGQ.

Les formations offertes seront les suivantes :

- Mobilisation en temps de négociation;
- Négociation;
- Devoir de représentation;
- Accompagner un membre;
- Mesures administratives et disciplinaires
- Rédaction des griefs
- Convention collective fonction publique
- Comprendre son organisation syndicale
- Harcèlement psychologique
- Droit de gestion : les limites
- Santé et sécurité au travail
- Civilité au travail
- Invalidité et assurance
- Nouveaux membres CMRP-CMOT

La durée des formations est d'une demi-journée et le nombre de participants sera de 20 pour chacune d'elles.

[Cliquez ici pour vous inscrire aux formations.](#)

Bien que le nombre de participants soit limité, le SPGQ vous invite à vous inscrire sur la liste d'attente au cas où des places se libéreraient. Le syndicat vous remercie pour votre dévouement et vous pouvez compter sur le soutien de l'organisation.



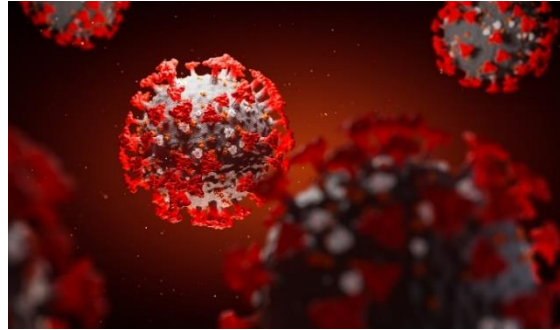
Coronavirus (COVID-19)

Le SPGQ vous informe

Rappel – La situation de la pandémie de coronavirus évolue très rapidement. Vous trouverez toute l'information dans les pages suivantes.

- [Coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Foire aux questions](#)

Ces pages sont mises à jour au fur et à mesure que nous obtenons de nouvelles informations. Vous pouvez également consulter tous les bulletins Dernière heure diffusés à partir de cette page : <https://spgq.qc.ca/derniere-heure/>.



Finalement, vous pouvez suivre notre [page Facebook](#).

Bureaux fermés

Les bureaux du SPGQ sont actuellement fermés. Notre personnel est toutefois en télétravail et il continue de répondre à vos questions par téléphone et par courriel.



Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.



Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(MAPAQ) [Agriculture hivernale | Des légumes qui poussent dans la terre... en janvier](#)

La Presse, 31 janvier 2021

(MELCC) [Le CN reconnu coupable d'un déversement d'huile à L'Isle-Verte](#)

Le Soleil, 30 janvier 2021

(AMF) [L'AMF préoccupée par la hausse des cyberincidents](#)

Journal de Québec, 1er février 2021

(CALQ) [Le piano et le torrent](#)

Le Journal de Chambly, 31 janvier 2021

(BAnQ) [Voici sept crimes qui ont conduit à la peine capitale à Québec](#)

Journal de Québec, 31 janvier 2021

(SQI) [Les plans de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges dévoilés](#)

La Voix régionale, 29 janvier 2021

(MNBAQ) [Le MNBAQ veut faire entrer sa collection Prêt d'œuvres d'art dans le présent](#)

Le Devoir, 30 janvier 2021